



APPEL A PROJETS 2025 FONDATION VICTOR ET ERMINIA MESCLE

• Conditions générales

La Fondation Victor et Erminia Mesclé sous l'égide de la Fondation pour la recherche médicale (FRM) a pour vocation d'encourager la recherche sur la transplantation d'organes et la thérapie cellulaire à visée réparatrice.

Cet appel à projets annuel est destiné à soutenir des recherches précliniques sur les greffes d'organes ou de cellules.

Sont éligibles, les projets portant sur la perte du greffon, l'induction de tolérance, les mécanismes moléculaires impliqués dans les phénomènes de rejet et l'identification de biomarqueurs innovants.

Sont exclus les projets portant sur :

- la caractérisation et la production de cellules souches ou progénitrices
- la thérapie cellulaire pour la correction des hémopathies malignes,
- les projets purement épidémiologiques et biostatistiques ou visant au financement d'essais cliniques.

Le financement alloué sera remis par la Fondation pour la recherche médicale sous la forme d'un Prix : le Prix Victor et Erminia Mesclé 2025.

• Financement

Cet appel à projets est destiné à soutenir une unique équipe de recherche.

Le montant du financement est de 100 000 euros pour une durée de 2 ans. Il est destiné à couvrir des frais d'équipement, de fonctionnement, de mission et/ ou de personnel.

Le financement devra débuter au plus tard le 31 décembre 2025

• Critères d'éligibilité

Le demandeur, porteur du projet, doit être un chercheur ou un enseignant chercheur statutaire (EPST, Université...) et ayant une activité de recherche pour toute la durée du financement.

Le demandeur ne doit pas être bénéficiaire en tant qu'investigateur principal d'une aide aux équipes de la FRM en cours de financement (Equipes FRM, Amorçage de jeunes équipes, anciens Programmes Urgences et Pionniers, appels à projets du programme thématique (Axes prioritaires).

L'équipe candidate doit être reconnue comme équipe indépendante (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) par un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (CNRS, Inserm, Université...) comme suite à une évaluation par le HCERES.

Les demandes seront évaluées par un comité scientifique composé d'experts européens.

Calendrier

4 mars 2025 Attention Date de nouveau repoussée au 12 mars 2025 à 15h00 (heure de Paris)	Ouverture de l'appel à projets
22 avril 2025	Clôture de l'appel à projets
12 juin 2025	Sélection des projets

La sélection des dossiers est assurée par un comité scientifique adhoc.
Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- a) Porteur de projet et équipe : CV, liste de publications, compétitivité de l'équipe, contribution de chaque membre
- b) Projet : faisabilité, méthodes et approches expérimentales, originalité et aspect innovant, retombées attendues et applications potentielles, justification et adéquation de la demande budgétaire, importance et complémentarité des co-financements

Consulter le détail de cet appel à projets avec la notice explicative correspondante sur le site web de la FRM : www.frm.org – Espace Chercheurs – Appel à projets 2025 Prix de recherche Contact : Gaëtane Pollin : gaetane.pollin@frm.org

Attention : la demande de financement s'effectue en ligne via le nouveau portail Synto de la FRM : <https://financements-chercheurs.frm.org>

• Engagements de la FRM pour la Science Ouverte :

En 2025, la Fondation pour la Recherche Médicale poursuit son engagement en faveur de la Science Ouverte et promeut la diffusion et le libre accès aux résultats scientifiques.

Les bénéficiaires des aides de la FRM, s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques revues par les pairs issues directement du projet soutenu par la fondation. Pour ce faire, toutes les publications issues

du projet seront rendues en accès libre sous licence libre *Creative Commons* de type *CC-BY* ou équivalente.

A minima, le texte intégral de la version acceptée pour publication (Author Accepted Manuscript; AAM) ou de la version éditeur devra être déposé dans l'archive nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM. Une publication visant à paraître dans une revue à abonnement sera déposée dans HAL sous une licence libre en appliquant la Stratégie de non-cession des droits*.

La FRM recommande à ses bénéficiaires de privilégier les revues nativement en accès ouvert et encourage les voies de prépublication via les *preprints*, le libre accès des monographies et des ouvrages et tous modèles innovants et voies alternatives de publication qui sont en adéquation avec les objectifs de la Science Ouverte et l'exigence d'examen par les pairs.

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données, logiciels et codes-sources issus des projets de recherche soutenus, la FRM recommande à ses bénéficiaires d'adopter une démarche dite FAIR (*Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable*), dans le respect du principe «aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire». De ce fait, les bénéficiaires s'engagent à fournir une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) au cours de la première année d'entrée en vigueur du financement.

Les bénéficiaires des aides de la FRM s'engagent à déposer les données, logiciels et codes-sources, destinés à être publiés, dans un entrepôt thématique numérique ou une archive ouverte de confiance, garantissant le respect du cadre législatif et réglementaire, en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM. La FRM recommande que les codes-sources soient archivés dans Software Héritage et décrits dans HAL, en faisant mention du financement de la FRM.

*<https://www.ouvrirlascience.fr/mettre-en-oeuvre-la-strategie-de-non-cession-des-droits-sur-les-publications-scientifiques/>